

Règlement sur le tétrachloroéthylène (utilisation pour le nettoyage à sec et rapports)

Conseil n° 4 sur le PERC

Systemes de confinement secondaire



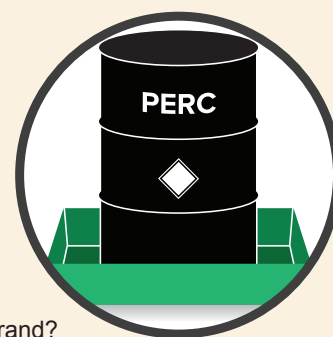
Prévention des déversements!

Quoi?

Tout contenant ou réservoir qui contient du tétrachloroéthylène (PERC), des eaux résiduaires ou des résidus (p. ex., boues, peluches et filtres usagés) doit posséder un système de confinement secondaire.

Le système de confinement secondaire doit respecter ce qui suit : (1) Être fait d'un matériau imperméable au PERC; (2) Englober au moins toute la surface se trouvant sous la machine ou le contenant qui contient le PERC, les eaux résiduaires ou les résidus, et (3) pouvoir contenir au minimum 110 %* de la capacité du plus gros réservoir ou contenant d'entreposage.

*Voir Conseil no 5 sur le PERC : Votre système de confinement secondaire est-il assez grand?



Comment?

De manière générale, cela signifie qu'il faut placer la machine de nettoyage à sec, le récipient pour les eaux résiduaires, le contenant pour la boue, le système de traitement des eaux résiduaires, etc. dans un autre contenant, comme un plateau collecteur, un bac, une plateforme ou une palette antidéversement.

Les matériaux imperméables au PERC peuvent empêcher complètement le PERC de passer. Le caoutchouc et le béton nu ne sont pas des matériaux imperméables au PERC. L'acier résistant à la corrosion, ou acier inoxydable, est utilisé fréquemment comme matériau imperméable au PERC. Communiquez avec votre spécialiste des déchets dangereux pour discuter des systèmes possibles de confinement secondaire imperméable au PERC.

Pourquoi?

Les systèmes de confinement secondaire constituent un deuxième moyen de défense contre une fuite de PERC. Il aide (1) à réduire les risques de contamination environnementale, (2) à réduire le temps et le coût associés au nettoyage des déversements de PERC, (3) à réduire les dangers en milieu de travail, et (4) à protéger des dommages l'installation et l'équipement.

Pour plus d'information, consultez notre site Web à l'adresse : www.canada.ca/perc-nettoyage-sec



Pour toute question ou préoccupation à ce sujet, communiquez avec votre bureau régional d'Environnement et Changement climatique Canada :

**Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard,
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick**
promo-atl-compro@ec.gc.ca

Québec
perc-qc@ec.gc.ca

Ontario
promcon-on-compro@ec.gc.ca

**Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest,
Nunavut**
perc-rpn-perc-pnr@ec.gc.ca

Colombie-Britannique, Yukon
perc-py-perc@ec.gc.ca

Soumettez vos rapports annuels avant le 30 avril à produits-products@ec.gc.ca.

Conformité aux règlements

Environnement et Changement climatique Canada effectue des inspections régulièrement afin de vérifier la conformité aux exigences de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et de ses règlements. Une enquête est menée lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été commise. Pour de plus amples renseignements, consultez le site internet sur la Politique d'observation et d'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* au :

www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/publications/politique-observation-application.html

Ce document est un résumé fourni par courtoisie aux fins de promotion de conformité et n'est pas une version officielle ni un substitut de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* ou du *Règlement sur le tétrachloroéthylène (utilisation pour le nettoyage à sec et rapports)*. Veuillez vous référer au *Règlement* pour déterminer l'ensemble de vos obligations juridiques. Dans le cas de toute différence entre le *Règlement* et ce document, le *Règlement* prévaut.



Informathèque d'Environnement
et Changement climatique Canada

1-800-668-6767
ISBN : 978-0-660-37838-1
Cat. N° : En14-206/4-2021F-PDF

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informathèque d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca

Également disponible en anglais, persan, chinois (traditionnel), et coréen.